



N°1-AVRIL 2025

CCSCEN

AVEN INFO

*Le 1er avril 2025, une réunion de la CCSCEN s'est enfin déroulée au Ministère de la Santé.
Voici le compte rendu.*

Commission Consultative de Suivi des Conséquences des Essais Nucléaires

Depuis 2010 la loi Morin prévoit que « Le Gouvernement réunit au moins deux fois par an une commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires ».

Sauf que cette commission de suivi n'avait plus été réunie depuis 2021 par l'État, qui a même été tenté de la supprimer. (L'AVEN était intervenu auprès des parlementaires pour s'opposer à ces tentatives de suppression).

Nos demandes répétées avec les associations, et des parlementaires, ont fini par aboutir : la première réunion depuis quatre ans a eu lieu mardi 1er avril à Paris.

Vu ce silence depuis quatre ans, l'ordre du jour était dense, et les quatre heures de débats n'ont pas permis d'épurer complètement tous les sujets. Il ressort toutefois de bonnes avancées.

De nouvelles maladies sur la liste « d'ici 2026 »

Une liste qui était passée de 21 à 23 maladies en 2021, en incluant les cancers de la vésicule biliaire et des voies biliaires. Mais des demandes restent sur la table, notamment l'inclusion de deux autres cancers, celui du pancréas et du pharynx, ainsi que le cancer précoce de la prostate et certaines maladies du muscle cardiaque. Pas de détail à ce stade, mais un engagement du Ministre d'une évolution d'ici 2026, après publication du rapport UNSCEAR 2025.

Autres sujets abordés :

- Contradiction législative :

La date butoir pour formuler une demande au nom des ayants droit de victimes décédées avant le 31 décembre 2018, suite aux actions menées par l'AVEN auprès des parlementaires a été repoussée au 31 décembre 2027 dans le cadre de la loi de finances 2025. En revanche, la troisième phrase du décret n'ayant pas été modifiée, il subsiste une incohérence : si la victime est décédée à compter du 1er janvier 2019, la demande doit être présentée par l'ayant droit au plus tard le 31 décembre de la sixième année suivant le décès.

Par conséquent, les demandes formulées au nom de personnes décédées en 2019 doivent être présentées au plus tard le 31 décembre 2025, et seront prescrites au-delà. Le Ministre s'engage à faire corriger cette contradiction.

- Suivi médical des vétérans des essais nucléaires :

Lors des commissions consultatives précédentes (2013, 2019, 2021), et notamment lors de la Commission Consultative de Suivi des Conséquences des Essais Nucléaires du 11 février 2019, la Ministre et le Directeur de la santé ont confirmé que les vétérans des essais nucléaires ont été exposés à des agents cancérigènes et bénéficient donc de l'article D.461 -2 du code de la sécurité sociale. Pour mémoire, cet article stipule que les personnes inactives ou retraitées ayant été exposées à des agents cancérigènes ou à des procédés cancérigènes au cours de leur activité professionnelle peuvent bénéficier d'une surveillance médicale tous les deux ans.

Or, en pratique, la plupart des caisses de sécurité sociale refusent la prise en charge de cette surveillance. Il est anormal que ce suivi médical soit accordé dans certains départements et refusé dans d'autres.

La direction de la santé s'engage à intervenir auprès des caisses de sécurité sociale afin de normaliser ce suivi médical et pour cela renouera avec l'AVEN par la remise en place d'un contact direct tel qu'il était en 2018.

- Indemnisation des ayants droits (ricochet) :

L'AVEN a demandé une modification de la loi afin qu'elle repose non plus sur le principe de solidarité nationale, mais sur un régime de responsabilité. Cette évolution permettrait d'intégrer dans le système d'indemnisation les préjudices propres aux ayants droit des victimes, également appelées "victimes par ricochet".

Le Ministre n'y est pas opposé, d'autant plus que cela permettrait de pouvoir dédommager la caisse de sécurité sociale Polynésienne des frais de soins des vétérans malades.

- Archives sanitaires :

Un recensement exact des archives sanitaires du nucléaire devrait être mis sur la table d'ici la prochaine réunion.

- Prochaine réunion :

Le Ministre s'est engagé, quelles que soient les évènements politiques, à ce que la commission se réunisse tous les 6 mois, ceci en conformité avec la Loi.

Pour mémoire l'AVEN en 2017, avait proposé la possibilité, en cas d'empêchement ministériel, de faire présider la commission par le directeur de la santé. La Ministre de l'époque, Marisol Touraine, avait accepté cette proposition.

Jean-Luc SANS et Françoise GRELLIER

Le 3 avril 2025



**Association des Vétérans des Essais Nucléaires, 128 rue de la Boétie, Lot 41,
75008 PARIS**

Deux numéros de téléphone sont à votre disposition pour joindre l'AVEN :

- 01 44 78 20 60 : du lundi au jeudi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00 et le vendredi de 9h00 à 13h00 et de 14h00 à 17h00*
- 07 44 55 85 90 (secrétariat)*